
Press-Book

ONG - SOPCI

SOUTIEN AUX PRISONNIERS DE CÔTE D'IVOIRE

31 BP 141 Abidjan 31

E-mail: prisonnierong@gmail.com

Site web: www.sopci.net

Tél: 21 74 86 88 / 07 13 32 22

Pensons aussi aux prisonniers car nous sommes tous des

Prisonniers en sursis.

Assistance aux détenus de Côte d'Ivoire

Une ONG s'implique

Les détenus de Côte d'Ivoire vivent dans des conditions précaires. C'est fort de cela, qu'une Organisation non-gouvernementale dénommée "Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire" (SOPCI), qui décide de leur apporter une assistance à travers les manifestations, organise des séminaires à venir.

Les prisonniers des différentes "cellules de Côte d'Ivoire" verront certainement leurs conditions de détention s'améliorer, très bientôt. En effet, créée en janvier dernier, l'ONG "Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire" (SOPCI) envisage de soutenir les détenus du pays. Selon le président de cette organisation, Herman Zahui Yohou, l'objectif de SOPCI est d'apporter non seulement une éducation aux "bagnards", mais également de participer à leur insertion sociale. Il s'agira pour cette ONG, de mener des actions dans le sens de l'amélioration des conditions de vie dans les différents centres

pénitentiaires. Au nombre de ces actions, on peut citer entre autres, la création de petits métiers, la coiffure, la cordonnerie, la menuiserie, ...etc. M. Zahui a indiqué que le travail des prisonniers est important, pour ne pas qu'il retombe dans les mêmes travers après leur sortie de prison. «Nous ferons de telle sorte qu'ils soient mieux traités, et puissent bénéficier d'un suivi médical», a rassuré Herman Zahui Yohou. Il a lancé un message à l'endroit de la population, afin qu'elle soutienne les actions de "SOPCI".

Anzoumana Cisse

Amélioration des conditions de vie en milieu carcéral

L'ONG Soutien aux prisonniers lance ses activités

L'Organisation non gouvernementale Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (ONG SOP-CI) a lancé ses activités, le dimanche 21 juillet dernier à son siège social, à Yopougon cité verte.

Améliorer les conditions de vie des prisonniers en pourvoyant à leurs besoins par des actions vitales. On peut résumer ainsi l'objectif principal de l'ONG soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (SOP-CI). Le dimanche 21 juillet dernier à son siège social à Yopougon cité verte, elle a procédé au lancement de ses activités.

Selon son président Hermane Yohou Zahui,

l'ONG SOP-CI veut mener des actions dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des détenus dans les prisons. "Ceci doit passer par un recensement des besoins vitaux des prisonniers. Nous allons donc rencontrer les prisonniers pour nous rendre compte de leurs besoins. C'est en fonction de tous ces besoins que nous allons apporter notre aide. Nous voulons satisfai-

re leurs moindres désirs : tout en espérant que cela va amoindrir leur souffrance et rendre leur condition de vie moins pénible" a-t-il déclaré. L'ONG SOP-CI envisage aussi d'amener les prisonniers à la rencontre de Dieu et de la parole. Ainsi, est-il prévu des séances d'évangélisation dans les prisons pour convertir les esprits. A l'égard des jeunes délinquants, l'ONG SOP-CI a

prévu une campagne de sensibilisation et des activités sportives pour une saine occupation pendant ces vacances. Le coup d'envoi d'un tournoi de football de quartier avec 8 équipes de jeunes a été donné le 21 juillet. Pour mémoire, l'ONG soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire a été créée le 4 janvier 2002.

Hervé AKACHE

Maltraitance et atteintes aux droits des prisonniers

Le "SOP-CI" engage la lutte

L'Organisation non gouvernementale (ONG) « Soutiens aux prisonniers de Côte d'Ivoire » (SOP-CI) a décidé d'engager la lutte contre la maltraitance et les atteintes aux droits des prisonniers de Côte d'Ivoire.

« Un prisonnier n'a pas de droit ». L'Organisation non gouvernementale (ONG) « Soutiens aux prisonniers de Côte d'Ivoire » (SOP-CI) va en guerre contre cette idée partagée par l'opinion nationale. Selon le président de cette organisation, Herman Zahui Yohou, les personnes incarcérées dans les établissements pénitentiaires de Côte d'Ivoire sont victimes de trop d'abus, de la maltraitance et surtout de nombreuses atteintes aux droits de la personne humaine. D'où la lutte engagée depuis le 4 janvier 2002, date de création du « SOP-CI », pour que le prisonnier retrouve sa dignité humaine et ne soit plus traité comme un paria qui n'a aucunement droit à un bien-être dans l'univers carcéral. Si ce pari est gagné, soutient le président du « SOP-CI », le détenu pourra payer pour la faute commise et réintégrer le tissu social sans retomber dans les travers. « Nous luttons contre les mauvais traitements des

prisonniers. Ceux-ci ne bénéficient d'aucune amélioration des conditions de vie », a-t-il déclaré. Avant d'ajouter que « nous allons créer des activités telles que la menuiserie, la coiffure et autres pour la réinsertion des prisonniers, une fois leur peine purgée ». L'une des actions, qu'entend mener le président Herman Yohou et son équipe, sera l'installation des comités de lutte contre le Sida dans les prisons de Côte d'Ivoire, en collaboration avec le REPMASCI. A cette occasion, plus d'une dizaine de maisons d'arrêt seront visitées pour sensibiliser les prisonniers sur le Vih-Sida. En effet, selon le président du « SOP-CI », les personnes incarcérées sont les « grands oubliés » de la campagne de sensibilisation sur le Vih-Sida. Si l'ambition du président Herman Yohou est noble, elle est cependant contrariée par un manque de Fonds pour sa réalisation. Raison pour laquelle, la structure lance un appel aux âmes généreuses d'ici et d'ailleurs pour mener à bien le soutien aux prisonniers. Par ailleurs, il faut rappeler que l'organisation a fait déjà plusieurs dons et effectué de nombreuses visites dans des prisons de Côte d'Ivoire.

Romarick N. Foua

Soutien aux prisonniers ivoiriens

L'Ong SOPCI découvre l'univers carcéral de Grand-Bassam

Une importante délégation de l'Ong SOPCI (Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire) avec à sa tête, son premier responsable, M. Herman Yohou, était récemment à Grand-Bassam. Pour y apporter un soutien moral, spirituel et matériel aux prisonniers. Selon le président de l'Ong SOPCI, M. Herman Yohou, cette initiative vise à permettre aux prisonniers ivoiriens de vivre décemment. "C'est pour cela que j'ai jeté les bases de cette structure", a-t-il dit. Avant d'indiquer

que "je travaillerai avec les moyens que j'ai pour assister nos frères dans les prisons". L'Ong SOPCI a donc offert des vêtements, du riz, du savon, etc., en présence du receveur de cette prison. Après cette première phase, M. Yohou s'est rendu dans les dortoirs afin de s'imprégner des conditions de logement des prisonniers. "Nous avons constaté un manque énorme de lits, de matelas et de draps dans les dortoirs", a indiqué M. Yohou. Non sans faire remarquer que les prison-

niers de Grand-Bassam sont "sous-alimentés". C'est pourquoi, il a invité les autorités politiques et administratives de cette ville à mettre de l'ordre à la prison de Grand-Bassam. Enfin, le pasteur Darius Kouamé a partagé avec les prisonniers la bonne nouvelle. Il faut signaler que le 17 avril prochain, l'ONG SOPCI ira à la rencontre des prisonniers de Dabou pour leur apporter son soutien.

ROMARIC SAKO

le jour plus

QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES PARAISSANT DU LUNDI AU SAMEDI

- Editeur : Les Editions Le Néré, Sarl au capital de 5.000.000 F.CFA
- Directeur de Publication : Coulibaly Seydou
- Rédacteur en chef : Frédéric Koffi
- Siège et rédaction : Abidjan II Plateaux - Tel : 22 41 94 73 / 22 41 95 73
- Fax : 22 41 94 33 / 25 BP 1083 Abidjan 25

Régie publicitaire : Pu
Tél 22 41 30 19 Fa
01 BP 8646 Abidja
Photogravure et F
Tél : 22 41 95 73 / 2
Email : quotidienl
Imprimerie: Sud A
Distribution : Edipr
Dépôt légal : N° 71
Tirage du jour : 10

lejour / n°



COTE D'IVOIRE

ASSOCIATION

Interview avec M. Le Président YOHOU ZAHUI HERMAN de l'ONG, SOPCI (Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire)

Directeur de c, uùurccnon !DCJ
Pr!l'J;ill k JO>G 5OPCI ! PR)

L'nutre Œi/ de l'..Afriqot :
M te pre-tdenr. pouvons
nou-, Ÿi,11ir Ÿ: 4ul a
mouvé i.i cŸej.11011 dl' l'ONO
SOI'f'I. et cela depui-, qu.md¹

L'R : SOPCI est une ONG de
soutien aux prisonniers de Côte
d'Ivoire. Elle a été créée le 02
janvier 2002 avant la crtsc ivoi-
rienne lia tentative de coup
d'Etut du 19 septembre, NDLRJ.
Nom, avons eu cette initiauvc
parce que nos frères et nos soeurs
vivent dans une situation de pré-
carité. lis sont parfois traités
comme des parias et surtout leurs
droits ne sont pas respectés.

VO\ : Vou, .ne, 11111c
votre ONlr uèrnll 2f10 Ÿ Mit, .
..ppdrcrrnncnt c'c« l .smmjm.u
total autour d'elle Quelles
ncnon-, avez vou-, menée depui,
sa créa-tion¹

PR : Effectivement des ONG
naissent en Afrique. Ces structu-
res veulent aider le gouverne-
ment dans sa tâche mai, nous
avons l'impression que le gou-
vernement n'accorde pas une
grande importance à ces structu-
res. Nous existons depuis trois
ans sur le terrain après la confor-
mité de nos documents adminis-
tratifs. Vous savez. nous roulons
sur nos propre¹⁰ fonds, c'est-à-dire
nous faisons violences vur nos
poches sans le support des âmes
de bonnes volontés intérieures et
extérieures. Malgré les moyens
faibles nous avons visité au
moins la moitié des prisons ivoi-
riennes dé 2006 à 2007.

AOA : Quelle, cont le, préll<S:U-
patn m-, Jt, pcnconnaircv tfo Ÿ pi i-
sous de Côte d'Ivoire que vous
a\C7 rccoso-, aprc-, ces vi, it'f'. l'
PR : Les besoins sont énormes
tant en aliments, en santé et en
gcsuon des détenus. En nliments
il y a une insuffisance de nourri-
tures. Les détenus ne se nourris-
sent que des maïs décortiqués une
fois par jour. Communément
appelé gbinzin. c'est-à-dire sans
vitnmines, un morceau d'igname
pour une ration journalière. Le
plat par jour d'un prisonnier ne
vaut pas 1E: sou 650 fcfu malgré
les augmenmuons des denrées
ulimcntuaires.

En ce qui concerne la santé, les
prisons disposent d'Infirmes
mal équipées et les médicaments
ne sont pas toujours disponibles.
ce qui entraîne chez les détenus
des maladies cutanées graves à
cause de l'insuffisance des prises
en charges. Et ce qui est rcgrcu-
ble c'est que le VIH n'est pas
dépisté. En matière de gestion
des détenus, les conditions géné-
rales sont très mauvaises. Les
maisons carcérales sont délabrées
dans tous les compartiments. Les
conditions de détention sont
dégradantes. voire inhumaines.
Elles ne répondent à aucune
norme relative au traitement des
détenus.

AOA : Qucb -cm le Ÿ d.,n Ÿ que
l'OMI a apporté a ce, détcnus "

Pit : l'ONG SOPCI avec ses
maigres moyens offre à chaque
visite des loo, d'habits, des sacs
de riz. des cartons de savons.
Nous voulons créer des activités

au sein des prisons telles que la
coiffure, la menuiserie, la couture
etc.... Nous souhaitons aussi ini-
tier des cours d'alphabétraxatlon
afin que les détenus puissent cou-
ronner leur formation avec un
diplôme et surtout préparer leurs
réinsertions en créant des autres
activités pour qu'ils se prennent
en charge après leur sortie. Des
choses que nous ne pouvons réa-
llscr que si nous avons des sub-
ventions.

DC : Que! .rappel lancez- vous au
gouvertwmcnt et ,aux aurontév
Ÿotmquev et ndmuustr.ruv<-, ?

PR : Nous demandons au prési-
dent de la république d'initier
une grâce présidentielle pour
diminuer la population carcérale.
Car les prisons sont inondées de
monde qui souffre sans aucun
secours. Cette demande est aussi
adressée aux autorités afin de
nous taire des dons pour les
opprimés.

AOA: Quevr ce que vou, ancñ.
de7 de l'cxtencur et de. autrc-,
crructure-, de breutrusancc ?

PR : l'ONG SOPCI voudrait
s'appuyer sur des structures
humanitaires pour un lendemain
meilleur. Nous sommes tous des
prisonniers en sursis. Nous
demandons 0 des fondtions
d'aide humanitaire et à dev crga-
msations luttant pour l'améliora-
tion des droits de l'homme de
mettre à notre disposition des
dons à savoir des habits, des
chaussures. des draps cl denrées
alimcntuaires, pour ces détenus.

"La réductwn dl' l'Alille
Œil d'Afrique"



Matinale

INFORMER - CRITIQUER - PROPOSER

Déclaration de l'Ong "Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire" suite à la mutinerie de Samedi à la Maca

L'ONG soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire, dénommée SOPCI, avec à sa tête M.YOHOU Zahui Hermann s'est rendue sur les lieux pour s'enquérir véritablement de l'émeute qui s'y est déroulée. Ayant reçu tardivement l'information dans la nuit du samedi 14 septembre 2013, ce n'est que dans la matinée du jour d'après, à savoir le dimanche 15 septembre 2013 que la délégation a pu fouler le sol de la maison d'arrêt de correction d'Abidjan (MACA).



YOHOU Zahui Hermann

La prison étant interdite d'accès à l'Ong par le chef de poste, les informations ont été recueillies auprès de certains gardes pénitenciers. Selon les propos qui lui sont propres, un garde pénitencier nous aurait confié que l'émeute serait organisée sous la houlette du détenu YACOU dit le chinois vert. Alors que les nombreux morts enregistrés, les blessés y compris les parents des victimes à dédommager de la première émeute dont il fut également l'instigateur attendent une assistance appropriée de la part de l'Etat, YACOU, on ne sait par quelle magie a encore récidivé. Qui est-il réellement pour rester impuni ? Autrement dit, l'Administration Pénitentiaire est-elle incompétente pour régler la question YACOU ? En clair, l'Etat se complait-il dans cette situation d'instabilité

criante due à un seul détenu ? On ne saurait répondre objectivement à cette question. Ce qui préoccupe le commun des mortels, c'est que cette gangrène soit pansée le plus définitivement possible pour redonner quiétude à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan y compris celle des fonctionnaires et des résidents. Pire la stratégie d'évasion des prisonniers les plus récalcitrants donne à penser à une complicité avec certaines autorités gouvernementales. -L'ONG sopci recommande à l'Etat d'assainir le milieu carcéral. -L'ONG sopci demande à l'Etat de transférer les détenus dangereux et véreux dans les au-

res centres de détention appropriés à cet effet ; -L'ONG sopci demande à l'Etat d'affecter les unités de stupéfiants dans la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan afin que la drogue soit éradiquée ; -L'ONG sopci demande à l'Etat de régler définitivement la question Yacou ; -L'ONG sopci interpelle la commission des droits de l'homme (cndhci) afin de rappeler à l'Etat son devoir de protection et de promotion des droits de l'homme en particulier ceux des détenus.

QUE DIEU BENISSE LA COTE D'IVOIRE.

Le président YOHOU Zahui Hermann

Le Mandat

Une ONG interpelle le gouvernement

L'ONG soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire, dénommée SOPCI, avec à sa tête M.YOHOU Zahui Hermann, s'est rendue sur les lieux pour s'enquérir véritablement de l'émeute qui s'y s'est déroulée. Ayant reçu tardivement l'information dans la nuit du samedi 14 septembre 2013, ce n'est que dans la matinée du jour d'après, à savoir le dimanche 15 septembre 2013 que la délégation a pu fouler le sol de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA). La prison étant interdite d'accès à l'ONG par le chef de poste, les informations ont été recueillies auprès de certains gardes pénitenciers. Selon les propos qui lui sont propres, un garde pénitencier nous aurait confié que l'émeute serait organisée sous la houlette du détenu Yacou dit le Chinois vert. Alors que les nombreux morts enregistrés, les blessés y compris les parents des victimes à domager de la première émeute dont il fut également l'instigateur attendent une assistance appropriée de la part de l'Etat, Yacou, on ne sait par quelle magie il a encore récidivé. Qui est-il réellement pour rester impuni ? Autrement dit, l'Administration Pénitentiaire est-elle incompétente pour régler la question Yacou ? En clair, l'Etat se complait-il dans cette situation d'instabilité criarde due à un seul détenu ? On ne saurait assez pour répondre objectivement à cette question ? Ce qui préoccupe le commun des mortels, c'est que cette gangrène soit pansée le plus définitivement possible pour redonner quiétude à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan y compris celle

des fonctionnaires et des résidents. Quant à la deuxième information, qui était la plus attendue, un autre agent pénitentiaire nous confie que l'événement s'est déroulé autour de 15h de la journée du samedi 14 septembre 2013. En effet, Yacou dit le Chinois vert ne veut plus entendre raison de sa détention. C'est ainsi qu'après l'échec de sa première tentative, il nourrit la sale idée d'opérer une nouvelle évasion. Bien qu'interdit d'accès au parquet de la prison, l'ancien élément des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), répondant au nom de Yacou dit le Chinois vert, entreprend tout de même de forcer le passage avec certains détenus acquis à sa cause. Le garde pénitencier présent sans moyen de défense fut grièvement blessé de la part de Yacou et sa bande. La riposte si fatale qui a enregistré au total quatre blessés (2 dans le camp des gardes pénitenciers et 2 dans celui des détenus), qui selon les informations ont été évacués dans un centre hospitalier. L'inquiétude commun à tous les gardes pénitenciers serait simplement que les conditions de travail sont désagréables ; entre autres, le manque criard de moyens matériels adéquats (pas d'armes à leur disposition) ce qui est le signe de leur impuissance face aux émeutes répétées dans leur domaine de prédilection. Pire, la stratégie d'évasion des prisonniers les plus récalcitrants donne de penser à une complicité avec les autorités gouvernementales. Ainsi en est-il d'un cas édifiant que nous a souligné un de nos interlocu-

teurs. Il nous disait que le lieutenant Koumassi Noël serait actuellement en prison suite à la communication de l'incontournable Yacou depuis sa cellule avec un ministre lui donnant l'information selon laquelle le lieutenant en question serait à la base d'une évasion. Aussi, le commerce de la drogue se fait-il à ciel ouvert. Les cas sont légions. Pourquoi Yacou ne peut-il pas être évacué dans une autre prison. Face à cette situation qui constitue un danger pour le droit des prisonniers y compris les fonctionnaires qui y travaillent, l'ONG SOPCI décide ce qui suit :

-L'ONG SOPCI recommande à l'Etat d'assainir le milieu carcéral.

-L'ONG SOPCI demande à l'Etat de transférer les détenus dangereux et véreux dans les autres centres de détention appropriés à cet effet ;

-L'ONG SOPCI demande à l'Etat d'affecter les unités de stupéfiants à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan afin que la drogue soit éradiquée ;

-L'ONG SOPCI demande à l'Etat de régler définitivement la question Yacou ;

L'ONG SOPCI interpelle la Commission des Droits de l'Homme (CNDHCI) afin de rappeler à l'Etat son devoir de protection et de promotion des Droits de l'Homme en particulier ceux des détenus.

QUE DIEU BENISSE LA COTE D'IVOIRE.

*Le président, YOHOU
Zahui Hermann*

Le Temps

Quotidien ivoirien. Informer, notre devoir

TRAITEMENTS INHUMAINS À LA PRISON CIVILE DE DIVO 9 prisonniers enchaînés dans leurs cellules

Les droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, du moins, ceux du milieu carcéral de Divo paraissent ne plus être considérés comme tels. Tant la façon dont le procureur du tribunal de Première instance, haute autorité judiciaire de cette localité se fait gloire de les violer dénote. A la lumière de ce qui a été donné d'entendre et de constater par l'Ong Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (Sopci) en visite dans la prison de Divo à la date du 11 octobre 2013, avec à sa tête le responsable de section de Divo, Soko Aboli Raoul, les prisonniers sont victimes d'une maltraitance inhumaine. A preuve, selon les sources en provenance des surveillants, l'ordre a été donné d'enchaîner dans leur cellule, 09 prisonniers dont la peine est comprise entre 10 et 20 ans. A l'information des ces cas de torture, Yohou Zahui Herman, le président national de cette Ong qui était à une séance de travail avec le maire de

ladite localité n'a pas hésité un seul instant, à mieux s'enquérir de cette situation grave de violation des droits élémentaires. Ainsi, accompagné d'une délégation de la section de Divo de cette Ong, il a rencontré la section des droits de l'Homme de l'Onuci en service dans cette localité. Selon des informations recueillies auprès de l'Onuci, les détenus enchaînés seraient l'œuvre du procureur du tribunal de Divo auprès de qui des négociations avec les agents de l'onuci sont en cours. Au reste, il suffit de s'en tenir aux propos du procureur pour se rendre compte de l'échec probable de ces négociations, car celui-ci avance l'argument selon lequel cet acte de torture infligé aux détenus dont il est l'instigateur serait inscrit dans le code pénal ivoirien. Si tel est le cas, pourquoi les maisons d'arrêt et de correction dans les autres localités n'en font pas autant ? Mieux, le phénomène Yacon Le Chinois de la Maca et les autres

détenus les plus récalcitrants n'ont jamais connu un traitement aussi ignoble. Qu'est-ce qui a motivé le procureur à agir ainsi dans la localité de Divo ? L'Ong Sopci s'étonne alors de ce qui arrive aux prisonniers de la localité de Divo et condamne avec la dernière énergie cet acte barbe, déshonorant, voire inhumain. L'Ong Sopci interpelle le procureur de revenir à de meilleurs sentiments. L'Ong Sopci demande aux défenseurs des droits humains d'être regardants sur le cas de la situation de la prison de Divo (...) En définitive, l'Ong Sopci interpelle les uns et les autres à faire du respect scrupuleux des droits humains un pan important dans la dynamique de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire.

président national Yohou
Zahui Herman

NR: le surtitre et le titre sont
de la rédaction

Vendredi le 17 octobre 2013

Une délégation de l'ONG Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI), conduite par son président national, Yohou Zahui Herman a touché du doigt, le 26 septembre derniers, les conditions de détention des détenus politiques qui ont favorisé leur entrée en grève de la faim. Le Nouveau Courrier a eu copie de son rapport.



Yohou Zahui Herman (assis au c.), président de SOPCI.

Bien que les prisonniers politiques grévistes ont suspendu leur mot d'ordre de grève du 22 au 25 septembre 2014. La délégation de l'ONG Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI), conduite par son Président National M. Yohou Zahui Herman a rendu visite à ce jour du 26 septembre 2014 aux grévistes politiques incarcérés dans le souci de s'imprégner du motif qui les met en désaccord avec la nourriture pénale. Ce préavis de grève a fait beaucoup de victimes dont 84 cas sur 370 grévistes dans un état grave et alarmant. SOPCI a rencontré les deux camps respectifs celui de l'administration et des grévistes ; les incarcérés politiques ne veulent plus supporter la façon dont le gouvernement traite leur situation d'incarcération ; raison pour laquelle, ils expriment leur mécontentement à travers une grève de la faim pour se faire entendre. Selon l'information des grévistes : ils évoquent cinq points focaux dont : La durée de détention préventive (sans jugement), les mauvaises conditions de détention et de vie, la dislocation des familles, la non scolarisation de leurs enfants et la suspension des soldes pour certains. Fort de cela, aucun dossier ne bénéficie d'un jugement équitable durant ses trois années passées de détention et ces dossiers jonchent les cabinets d'instruction sous une haute surveillance. Aucun juge d'instruction chargé des dossiers

peut d'être radié ou sanctionné. Ce qui provoque un grand émoi dans le camp des prisonniers politiques qui sont laissés pour compte. En outre, ces bagnards vivent dans une situation d'insalubrité et d'insécurité et ils indexent des surveillants pénitentiaires (FRCI) d'empêcher la visite des familles, amis et connaissances ; la confiscation ou le détournement de leurs vivres ou non vivres au détriment des FRCI, est l'un des problèmes cruciaux évoqués par les grévistes. Plus vexant, la violence fait partie des quotidiens devant leurs cellules de punition par les FRCI. Selon le témoignage du régisseur : un prisonnier politique a été blessé sur ses lèvres avec un coup de cross de fusil par un FRCI véreux nommé Traoré Kassoum dit la machine.

La question reste pendante

Quelle a été alors la réaction de l'autorité judiciaire et pénitentiaire face à un tel acte ignoble ? Selon l'information des grévistes : la non scolarisation de leurs enfants restent un problème le plus déplorable et la famille ne cesse de pleurer sur sa couchette nuit et jour, car la solde de leurs parents incarcérés est toujours verrouillée depuis le délai d'incarcération ; alors que leurs enfants doivent continuer leur cursus scolaires comme tout autre élève. Voici de façon succincte la raison évoquée de leur grève de la faim. Au cours de la grève, les auto-

teau et celui de ropouguin sont venues les soutenir en les rassurant de la résolution de leurs problèmes dans les jours à venir. C'est ainsi que le mot d'ordre a été suspendu temporairement. Un cas d'urgence a été signalé à notre délégation, celui d'une femme libérienne gréviste du nom d'Aminata Patience Tha Behon, âgée environ de 45 ans et détenue parmi les prisonniers politiques. Selon l'information recueillie : cette dame a été interpellée au cours d'un ratissage des FRCI après l'attaque de Tabou par les inconnus ; jusqu'à ce jour, elle ne connaît pas le motif de son incarcération. Chose étonnante, son dossier se trouve entre deux cabinets d'instructions ; celui du 8^e cabinet et 9^e ; le 9^e cabinet après instruction, lui a accordé une liberté provisoire et le second cabinet l'a maintenu pour une nécessité d'enquête. Est ce que la justice ivoirienne a-t-elle une main libre pour instruire un dossier d'un prisonnier politique ?

SOPCI interpelle le gouvernement d'être indulgent pour libérer tous les prisonniers politiques pour une vraie réconciliation et un bon déroulement des élections 2015.

SOPCI interpelle tous les défenseurs des droits de l'homme à œuvrer dans le même sens pour la libération des prisonniers politiques. SOPCI attire l'attention des ambassadeurs vivant en Côte d'Ivoire et la division des droits de l'homme à continuer d'intervenir auprès du gouvernement sur le cas des prisonniers politiques.

SOPCI demande à la justice ivoirienne de libérer le plus rapidement possible cette femme libérienne, innocente dans la survenance de la situation socio-politique ivoirienne.

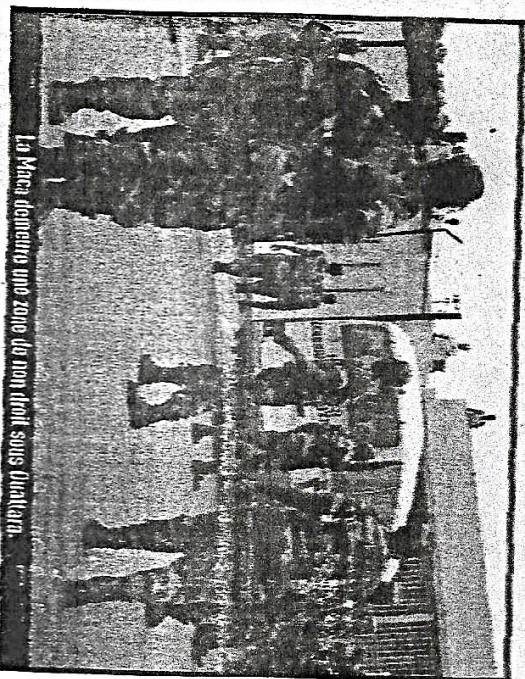
Président National du SOPCI
Yohou Zahui Herman
*Observateur des droits de l'homme
et des peuples auprès de la
Commission Africaine des Droits de
l'Homme et des Peuples (CADHP) de
l'Union Africaine (UA)*

NB : titraille est de la rédaction

Le qui se passe réellement à la Maca

TEMPS du 29 juillet 2014

Le 27 juillet 2013, à 10h 15mn, la délégation de l'Ung-Sopci, conduite par son Président Yohou Zahui Herman, s'est rendue à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca), pour une enquête relative aux événements survenus les 23 et 24 juillet 2013.



La Maca demeure une zone de non droit sous l'occupation

sans sommation, sur la foule. Après quelques minutes d'entretien avec le régisseur, la délégation a décidé de se rendre à la morgue pour voir les corps qui sont tombés et les blessés. Ce fut un grand étonnement. La délégation s'est rendue à la morgue, l'infirmier, qui était de permanence ce jour, a refusé de présenter les corps qui sont logés dans les casiers, sous prétexte que ces corps sont en état d'eutopisie.

Pouvons-nous croire à cette affirmation ?

La deuxième visite à l'infirmerie pour voir les blessés a été également un

la délégation de l'Ung-Sopci a été reçue par le régisseur. Selon le régisseur, dans la nuit du 23 au 24 juillet, une bagarre qui s'est déclenchée entre des gardes pénitentiaires et un détenu, a engendré une vive tension entre des Frci (Forces républicaines de Côte d'Ivoire) et des prisonniers aux mains nues. Bilan : 3 morts. Un chiffre qui paraît ridicule, et 13 blessés dont 3 graves, selon le bilan officiel, comparé aux 57 morts évoqués par les détenus rencontrés dans les cellules. Selon les jours l'information du régisseur, les faits se sont déroulés sur un détenu du nom de Yacou dit le Chinois vert. Condamné à 20 ans de prison, ferme, ce détenu a un palmarès résolu dans tous les bâtiments de la prison, précisément dans son bâtiment C, bâtiment réservé

à des détenus. Vu son attitude, plusieurs tentatives ont été faites en place pour qu'il soit transféré dans une autre prison, mais c'est un échec total, des autorités judiciaires que l'on constate. Le jour des faits, le détenu Yacou a défoncé les cellules des autres bâtiments dans l'intention d'ouvrir les grandes portes de la prison, avec la complicité des autres détenus qui sont à sa solde. C'est la panique générale. Les détenus pris de peur, se ruent dans la grande cour de la prison et trouvent devant eux des Frci puissamment armées, qui tiennent en déroute

un bébé a été pris en cage par un détenu qui voulait la présence de sa mère dans sa cellule pendant la panique. Elle a payé sexuellement le prix de la libération de son enfant. Un autre bébé souffrait des naïfies pour cause de gaz lacrymogène lancé par les Frci. L'infirmerie est vide en médicaments pour les soins de ce bébé en ce moment. Quel est le sort de ce bébé innocent ? Ou est-ce que cache exactement ce régisseur ? Selon les femmes, près de 57 détenus ont été tués et remisés nullement par un corbillard envoyé par le régisseur.

Quelques questions restent pendantes

Qui voulait s'évader ? Le détenu Yacou ou tous les prisonniers ? C'est le seul détenu Yacou qui avait des raisons connues de tous de s'évader. Le sachant bien, pourquoi massacrer les prisonniers en panique et épargner celui-là même qui, de surcroît, est un Frci « innocent », ayant la liberté d'aller et venir au vu et au su de tout le monde. Selon les détenus, le cadavre Yacou vendait

Que Dieu nous bénisse !

Le Président Yohou Zahui Herman
NB : La tréfilage est de la rédaction

CABINET KAVIO DIETRECH

Situé vers SOCOCE 2 plateaux
(voir pancarte en face de la SGBCI)

POUR VOS DIFFÉRENTS CAS DE :

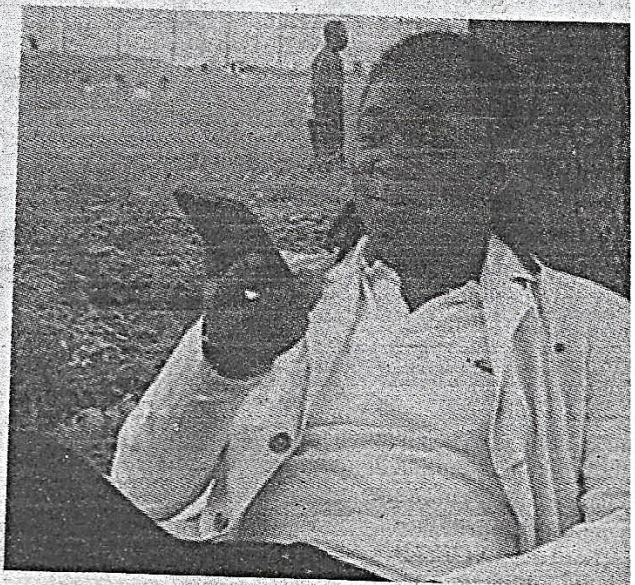
MACA

Ce lundi 21 juillet 2014, une délégation de l'ONG Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI), conduite par son Président National Monsieur Yohou Zahui Herman, a effectué une visite à la MACA relative au meurtre d'un détenu.

Les informations recueillies sur place relèvent que YACOU dit le chinois vert, le détenu qui règne en maître absolu, a institué à sa merci (une brigade) dans l'enceinte de la prison chargée de mettre à mort tout détenu qui n'observerait pas les règles à lui, mises en vigueur. Il résulte que le samedi 19 juillet 2014, deux (02) détenus accusés de vol de téléphone mobile dans une cellule que ces derniers partagent avec d'autres bénéficiaires : comparaissent devant le tribunal du bourreau YACOU. Il s'agit de AGOU Sika Jean Martial, né le 01 janvier 1983 à Alépé, détenu sous mandat de dépôt à la date du 07/11/2013 pour consommation de drogue, de Sery Gnapé Freddy Junior, né le 26 mars 1987 à Abobo, également détenu sous mandat de dépôt à la date du 24/03/2014 pour une tentative d'usurpation de la chose d'autrui. Les inculpés ne reconnurent pas les charges retenues contre eux. Yacou ordonna donc sa bande

d'infliger des coups correctionnels aux accusés, lesquels coups ont causés la mort de Agou Jean Martial ; son corps est conduit à la morgue de la prison sans l'avis du médecin et sous l'autorisation de l'incontournable Yacou. Freddy junior, grièvement blessé, est séquestré dans sa cellule ; Yacou promet reprendre son acte à l'endroit du co-détenu qui témoignerait en faveur de ses victimes. Etonnant. Quelque chose ne va pas bien à la MACA, Yacou. Qui est-il réellement ? Le téléphone portable, est-il permis en milieu carcéral ? Que dit la loi lorsqu'un détenu donne la mort à un autre détenu ? Pourquoi ne transfère-t-on pas YACOU dans une autre prison de l'intérieur ? S'il tend à multiplier ses forfaits sans être inquiété, au nom de quoi et à quelle fin le fait-il ? Pourquoi une décision de justice qui est claire ne peut-elle être exécutée correctement ? Autant d'interrogations pour comprendre le fond de la conduite d'un détenu (seigneur) de troubles au vu et au su des gardes pénitentiaires impuis-

Yacou a encore tué un détenu avec ses collaborateurs



sants, du ministre de la justice, des droits de l'homme et de la liberté publique et du ministre de l'intérieur. L'ONG SOPCI condamne le comportement de nos autorités qui soutiennent les actions de YACOU et recommande

A Monsieur le Ministre de la justice des droits de l'homme et de la liberté publique de transférer immédiatement le détenu YACOU dans une autre prison de l'intérieur pour la paix des autres détenus.

A Monsieur le Ministre de l'intérieur, d'arrêter tout contact téléphonique avec le détenu YACOU

selon l'information reçue des autres détenus.

A tous les défenseurs des droits de l'homme d'intervenir auprès de nos ministres afin que Yacou cesse ses tueries.

A vous les Ambassadeurs en Côte d'Ivoire, d'interpeller le gouvernement en place sur la situation carcérale à la MACA.

M. Yohou Zahui Herman, Président National de l'ONG Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI), a effectué une visite à la MACA relative au meurtre d'un détenu.

Site web : www.sopci.org

CONTRIBUTION

C'est un cri de cœur lancé par l'ONG SOPCI à l'endroit du Président Alassane Ouattara et son gouvernement.

En effet, depuis la fin de la crise postélectorale plusieurs proches collaborateurs de l'ex-président Gbagbo, ou ceux qui se réclament de lui sont constamment pourchassés. C'est ainsi que la majorité de ceux-ci se retrouvent en prison. M. Yohou

Zahui Herman, Président National du SOPCI et défenseur des droits de l'homme sort de sa réserve pour interpellé le pouvoir en place sur le sort des derniers 470 détenus dissimulés dans plusieurs centres de détention ; ce qui est regrettable dans cette situation, depuis le délai d'incarcération aucun jugement n'est établi. Depuis 3 ans, ils sont toujours en détention préventive ; ce qui est contraire aux règles de droits. Or dans un pays qui se veut de droit, il est concevable qu'un prisonnier politique soit éternellement maintenu dans les liens de détention sans connaître son sort. La justice a l'obligation de signifier aux détenus les raisons de leur détention et la peine qu'ils encourrent par rapport à la faute commise. C'est pourquoi, il est urgent que le gou-

vernement agisse dans le sens de l'apaisement si on ne veut pas vivre les situations des crises antérieures. Car la bonne gouvernance, c'est le respect des règles de droits ; c'est aussi l'équité dans les prises de décisions.

La réconciliation ne saurait s'accommoder du double langage tenu souvent devant les instances internationales telles que l'ONU, l'UA, la CEDEAO etc... On ne doit pas gouverner un peuple dans l'hypocrisie comme dirait l'autre. C'est pourquoi, les autorités doivent user de toutes les prérogatives en leur possession pour parvenir à apaiser le climat sociopolitique.

Les bonnes élections, l'émergence et la bonne gouvernance sont trois notions intimement liées. Il ne saurait avoir l'une sans l'autre. En somme, il faut absolument libérer les détenus politiques avant les élections 2015 pour garantir une bonne tenue des élections. Ils doivent être libérés pour s'occuper de leur famille et participer au développement du pays et libérez les définitivement pour décrier l'atmosphère socio-politique. La CDVR, les ambassadeurs vivant

Libérez les détenus politiques avant les élections de 2015



M. Yohou Zahui Herman, Président National du SOPCI et défenseur des droits de l'homme (Ph : Dr)

en Côte d'Ivoire, la division des droits de l'homme de l'ONU et les organisations non gouvernementale nationale et internationale ont l'impératif devoir d'interpeller le gouvernement, car c'est maintenant qu'il faut agir afin d'éviter des situations inutile-

ment dommageables au pays.

M. Yohou Zahui Herman
Président National du SOPCI
Observateur des Droits de l'Homme auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Notre

NOTRE METIER
INFORMER

Voie

www.notrevie.com

Quotidien d'informations générales • n° 5028 du lundi 8 juin 2015 - 17^{ème} année

300 FCFA

PRISONS VOIRIENNES

Une ONG demande l'amnistie générale pour les détenus politiques

L'ONG Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (Sopci) a rencontré, du 9 mai au 2 juin dernier, les détenus politiques dans les prisons de Côte d'Ivoire. Notamment celles de Dabou, Toumodi et Abidjan. Cette structure y a échangé avec les ex-ministres Hubert Oulaye, Dano Djédjé, Assoa Adou, Lida Kouassi, Raphaël Dogbo ainsi qu'Aimé Kapet et plusieurs autres détenus politiques afin de s'imprégner de leurs conditions de vie. Selon son président, Herman Zahui Yohou, les raisons de ces

visites sont liées au fait que, malgré les mauvaises conditions de détention qu'elle a décriées, en plus de ses nombreuses plaidoiries et interpellations du pouvoir, rien n'a changé dans la situation des prisonniers jusqu'à ce jour. C'est pourquoi il lance à nouveau ce cri de cœur à l'endroit du pouvoir en place. «L'ONG Sopci appelle les défenseurs des droits de l'Homme à réagir sur le cas des détenus politiques et invite le gouvernement à régler le plus tôt possible le problème de ces détenus.

Elle demande au chef de l'Etat, Alassane Ouattara, d'initier une amnistie générale avant les élections de 2015 au nom de la réconciliation et pour des élections ouvertes à tous», a exhorté le défenseur des Droits de l'Homme auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples de l'Union africaine. Et de poursuivre : «Pourquoi le gouvernement reste encore sourd et muet face à la situation des détenus politiques? Est-ce que le chef d'Etat Alassane Ouattara accorde-t-il un droit de re-

gard aux différentes interventions ou activités des ONG des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ?», s'interroge Herman Zahui.

A en croire le récent rapport de l'ONG Sopci, ce sont 394 détenus qui sont toujours sous les verrous en détention préventive sans qu'ils ne sachent leur sort définitif. Les mandats de dépôt des ex-ministres sont tous identiques, à savoir : atteinte à la sûreté de l'Etat, organisation des bandes armées, troubles à l'ordre public. «La lecture de ses

incarcérations nous donne à penser à une coloration politique, c'est-à-dire empêcher les détenus de participer à la vie politique, vu que leurs dossiers traînent toujours au niveau de l'administration. Par ailleurs, les magistrats en charge de ces dossiers se confondent à tout moment et à toute heure parce qu'ils n'ont pas réellement de vrais preuves pour condamner ces personnes en détention préventive. Et le temps passe sans que ces détenus ne soient jugés. Leurs conditions de détention restent

très alarmantes. Pas de suivi médical pour certains, car d'autres sont sous traitement médical. C'est particulièrement le cas de l'ex-ministre Raphaël Dogo, qui souffre en ce moment sur son lit par manque de commodité d'adaptation à son handicap, d'une part, mais, il est, de surcroît, logé au 2ème étage où la douche et les toilettes sont d'accès difficiles pour lui», fait-il remarquer.

Olivier IRIE
(Stagiaire)

EMPRISONNEMENT DE LIDA, KOUA, ASSOA, OULAYE, DANO...

Voici le cerveau du coup

Du 2 au 9 juin 2015, la délégation de l'Ong Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (Sopci) dirigée par Yohou Zahui Herman son président national et défenseur des Droits de l'Homme a encore rencontré les détenus politiques dans des différentes prisons de Côte d'Ivoire. Car plusieurs de ses plaidoiries et interpellations émises par son organisation n'ont rien changé jusqu'à ce jour. Au contraire, l'Ong assiste de plus en plus, à une série d'incarcérations à l'approche de ces élections. Voici la raison pour laquelle, Sopci relance son cri de cœur. Pourquoi le gouvernement reste encore sourd et muet à la situation des détenus politiques ? Une question reste pendante : Est-ce que le gouvernement ivoirien dirigé par son Président accorde-t-il un droit de regard aux différentes interventions ou activités des Ong des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ? Le constat est là, des arrestations arbitraires et des incarcérations sans motifs. De nombreux détenus politiques n'ont pas encore bénéficié d'audiences et d'autres sont jetés aux oubliettes ; c'est le cas de l'ex-ministre Lida Kouassi, Raphaël Dogo, Docteur Assoa Adou. Les maisons d'arrêt et de correction visitées à ce jour, sont celles de Dabou, de Toumodi et d'Abidjan juste pour s'imprégner de la situation de détention qui perdure. Sans aucun procès pour certains et pas de procédure d'amnistie générale en vue. Voici les noms des détenus qui sont internés dans ces lieux de détention. Dabou : l'ex-ministre Hubert Oulaye, Toumodi : l'ex-ministre Dano Djédjé et 7 détenus politiques oubliés, Abidjan : l'ex-ministre Assoa Adou, Lida Kouassi, Raphaël Dogo, sous-préfet (administrateur) M Kapet Aimé et d'autres détenus politiques. NB : M. Koua Justin n'a pas pu bénéficier

Yohou Zahui Herman interpelle le régime sur les cas des prisonniers politiques.



de notre visite pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il faut aussi souligner qu'environ 394 détenus sont toujours sous les verrous en détention préventive, sans connaissance de leur sort. Tenez-vous bien ! Les mandats de dépôt de ces ministres sont tous identiques : atteinte à la sûreté de l'Etat, organisation de bandes armées, troubles à l'ordre public... Chose étonnante, pourquoi un montage remplit de mensonges d'un témoin du nom de Mech alias Commandant H fait partie des preuves que les magistrats ou la Dst brandit chaque fois qu'un pro-Gbagbo est arrêté ? Pourquoi ce dernier est-il à ce jour, en liberté ? Car c'est par lui que passent les différents coups déjoués selon ses témoignages qu'il avance à l'encontre des pro-Gbagbo ? Cela sous-entend que ces délits ont été fabriqués et collés sans la moindre preuve. En conclusion, la lecture de ses

incarcérations, nous donne de penser à une coloration politique, c'est-à-dire les empêcher de participer à la bataille politique. Et cela, au vu de leurs dossiers qui jonchent en ce moment, les cabinets et qui sont quasiment vides sur le plan pénal, selon l'explication de l'ex-ministre Docteur Assoa Adou, Raphaël Dogo, Hubert Oulaye et Dano Djédjé rencontrés dans différentes prisons. Les magistrats qui sont à la charge de ses dossiers se confondent à tout moment, parce qu'ils n'ont pas réellement de vraies preuves pour condamner ces personnes en détention préventive. Raison pour laquelle leur détention dépasse le délai requis. Leurs conditions de détention restent très alarmantes. Pas de suivi médical pour certains, car d'autres sont sous traitement médical, particulièrement le cas de l'ex-ministre Raphaël Dogo le seul handicapé parmi ses détenus politiques. Il

souffre en ce moment sur son lit pour manque de commodité d'adaptation qui ne correspond pas à son handicap. Mais de surcroît, logé au 2e étage où la douche et les toilettes sont difficiles d'accès. Il faut également relever qu'avant leur détention dans ces prisons, certains d'entre eux, avec leurs enfants ont fait l'objet de torture à la Dst en l'occurrence l'ex-ministre Raphaël Dogo, dont la condition physique n'a eu aucun impact sur le sentiment sacrificiel de ses bourreaux. La petite fille de M. Hubert Oulaye et le fils du Docteur Assoa Adou ont été l'objet de violence. Le portable du détenu Dano Djédjé a été confisqué lors de sa torture à la Dst par un commissaire. L'Ong Sopci interpelle les défenseurs des Droits de l'Homme de réagir sur le cas des détenus politiques. Interpelle le

gouvernement à régler le plus tôt possible, le problème des détenus politiques. Interpelle le Président Ouattara d'initier une amnistie générale avant les élections de 2015 pour une meilleure réconciliation. L'Ong Sopci demande à la Dst de remettre immédiatement le portable de l'ex-ministre Dano Djédjé à sa famille.

M. Yohou Zahui Herman
Président national de l'Ong
Sopci
Défenseur des Droits de
l'Homme auprès de la
Commission africaine des
Droits de l'Homme et des
peuples de l'Union africaine
(Ua)

NB, le surtitre et le titre
sont de la rédaction

TABOU

L'Ong Sopci réhabilite la prison

L'Ong dénommée Soutien aux prisonniers de Côte d'Ivoire (Sopci), dirigée par Yohou Zahui Herman est à l'heure du bilan. Après plusieurs visites dans l'univers carcéral des détenus, certaines prisons du pays rencontrent des difficultés. Car les locaux sont insalubres et encombrés. C'est l'amer constat fait par le président de cette organisation, lors d'une rencontre à son siège de Niangon Cité Verte dans la commune de Yopougon, le week-end dernier. Au titre de l'année 2015, une action principale a été menée par cette organisation. Il s'agit de la réhabilitation de la maison d'arrêt et de correction de Tabou grâce au projet d'impact rapide initié par l'Organisation Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) dont a bénéficié Sopci. Pour Yohou Zahui, depuis la construction de ce pénitencier, les bâtiments souffraient énormément d'insalubrité et ne répondaient plus aux normes carcérales. Il a été oublié par l'administration pénitentiaire et judiciaire. Certains pensionnaires de cette prison avaient des maladies de peau et d'autres maladies contagieuses telles que la tuberculose, etc... De plus, pendant la saison pluvieuse, cette prison était inondée

d'eau de ruissellement parfois menacé par des reptiles. «Quand nous avons été informés de cette situation désastreuse et d'atteinte aux droits humains, la délégation de l'Ong Sopci, conduite par moi-même est allée s'imprégner de la vie carcérale que vivaient nos parents emprisonnés. Le constat était pitoyable et désolant. Cela nous a motivés à nous engager pour la réhabilitation de la maison d'arrêt et de correction de Tabou, grâce à la subvention de l'Onuci», a-t-il précisé. Pour les besoins de la cause, les travaux ont été effectués, l'installation des barbelés tout autour du grand bâtiment, la construction d'un grand préau dans la cour des hommes pour servir de repos, et un autre préau pour les mineurs, une reprise de la terrasse dans la cour. Toutes les portes en bois remplacées par des portes métalliques, les toilettes retouchées ainsi que la plomberie et l'électricité. Toutes les cellules ont bénéficié d'une couche de peinture, également le long du bâtiment. Par ailleurs, le magasin de stockage alimentaire a été agrandi de quatre centimètres. De quoi faire le bonheur des pensionnaires de cette prison.

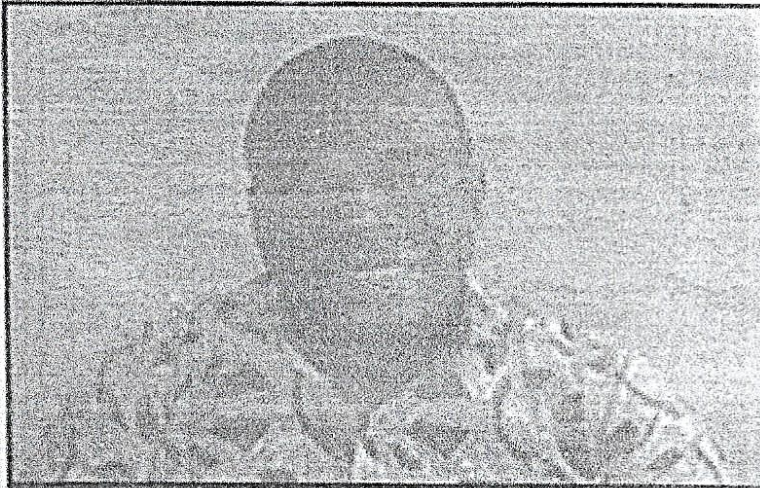
► Contant TOBO

15/06/2015

Détenu sans jugement à la Maca

Une ONG réclame la libération de Dogo Raphaël

Détenu depuis plusieurs mois sans jugement à la Maca, les conditions de vie en milieu carcéral de l'ex-ministre Raphael Dogo préoccupe l'ONG Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI), qui après l'avoir rencontré, réclame sa libération.



Le ministre Dogo Raphaël toujours en détention à la Maca

Mardi 25 novembre 2014 - samedi 30 mai 2015, voilà pratiquement 6 mois que l'ex-ministre Dogo Raphaël est incarcéré à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca) sur des motifs d'arrestation mal connus et insuffisants sans être jugé et dans des conditions qui laissent à désirer. Raphael Dogo a été arrêté le 25 novembre 2014 sur dénonciation du Sieur Mech alias H. Au soutien de son arrestation, plusieurs motifs sans fondement à ce jour ont été avancés. Notamment la détention par le prévenu d'un pistolet automatique comme si le fait de détenir une telle arme constituait un élément pouvant justifier la nature politique du détenteur de cette arme. En effet, Dogo Raphaël est détenu en tant que prévenu politique. On peut alors demander comment la détention d'un pistolet automatique peut-elle conférer la nature politique au prévenu ayant été en possession de cette arme. Il lui a également été reproché d'avoir participé à des enlèvements d'enfants dans le but de percevoir des ransons. On peut s'interroger encore une fois de savoir comment une telle infraction, si elle est vérifiée, a pu se débarrasser de son caractère commun pour révéler la nature d'infraction politique.

En outre, Raphael Dogo est accusé d'avoir participé à un attentat à la sûreté de l'Etat. Mais de toutes ses accusations, aucune à ce jour ne fonde la culpabilité de Raphael Dogo dans la mesure où les preuves présentées et discutées en présence de son avocat devant les magistrats et la DST n'ont accouché que d'une souris, aucun élément ne pouvant attester sa culpabilité

et justifier sa détention en tant que prisonnier politique, termes que l'on devrait se garder normalement d'employer à son égard vu qu'il n'a fait l'objet d'aucun procès l'ayant reconnu comme tel. Pourtant, c'est bien sûr le caractère de prisonnier politique que supporte Raphael Dogo, étant détenu à la Maca.

L'ONG SOPCI pense qu'en application du principe de la présomption d'innocence, principe fondamental de droit, Raphael Dogo devrait être libéré en attendant la réunion de plus amples preuves attestant sa culpabilité. De plus, ne pouvant être à ce jour reconnu comme prisonnier politique, puisqu'aucune culpabilité en ce sens n'a été démontrée, Raphael Dogo ne devrait pas subir les pires conditions de détention dans lesquelles il se trouve en ce moment à la Maca. En plus de l'aspect liberticide qu'incarne toute idée de prison, Raphael Dogo souffre des conditions d'incarcération qui non seulement ne respectent pas son statut d'ex-ministre, mais également se trouve inadaptées à sa condition de personne physiquement portante (Handicapé physique). L'ONG-SOPCI le sait, se situe à l'opposé de toute idée de liberté et en tant que telle, elle est normalement le lieu de détention des personnes reconnues comme étant socialement dangereuses. Et même remplissant une telle fonction, ces personnes jusqu'à ce que leur culpabilité ne soit démontrée ne devraient pas subir des conditions d'incarcération qui les assimileraient à de véritables reconnus et condamnés à ce titre. Voir convention relative aux personnes handicapées à l'article 14 : intitulé la

liberté et sécurité de la personne handicapée les Etats parties doivent veiller à ce que les personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres :

A) jouissent du droit à la liberté et à la sûreté de leur personne, ne soient pas privées de leur liberté de façon illégale ou arbitraire ; l'Etat partie doit veiller en outre à ce que toute privation de liberté soit conforme à la loi et à ce qu'en aucun cas l'existence d'un handicap ne justifie une privation de liberté. B) l'Etat partie doit veiller à ce que les personnes handicapées, si elles sont privées de leur liberté à l'issue d'une quelconque procédure, aient droit, sur la base de l'égalité avec les autres, aux garanties prévues par le droit international

des droits de l'homme et soient traitées conformément aux buts et principes de la présente convention, y compris en bénéficiant d'aménagement. Mais comme si cela ne suffisait pas, Raphael Dogo est logé dans une cellule qui laisse à désirer située au 1er étage. L'ONG SOPCI peut aisément comprendre cette mesure comme ayant pour but d'empêcher l'ex-ministre de bénéficier de la cour de récréation aux heures connues par l'administration pénitentiaire vu sa condition physique qui rend difficiles les descentes et les remontées des marches des escaliers seule voie de cellule et la cour de récréation. «Je ne peux pas descendre encore, moins remonter les escaliers quand bien même j'en aurais envie, ma condition ne me le permet pas : je reste donc doublement incarcéré dans ma cellule», nous a confié Raphael Dogo. Par ailleurs, il nous a été donné d'apprendre et de constater avec stupéfaction que le détenu déjà malade ne bénéficiait d'aucune assistance médicale. Il est livré à lui-même et ne compte que sur la générosité de certains visiteurs emprunts de bonne volonté. Comment peut-on donc vouloir un jour juger une personne qui par manque d'assistance médicale succomberait en prison des maladies dont il aurait souffert ?

Au regard donc de tout ce qui précède l'ONG SOPCI pense que Raphael Dogo doit être purement et simplement mis en liberté avant la réunion à son encontre de preuves plus solides justificatives de sa culpabilité et sa responsabilité pénale.

Yohou Zahui Hermann
Président national de l'ONG SOPCI

